

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
VILLE DE CERET

ARRETE n°127/2025

ARRETE TEMPORAIRE

REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

D618 Avenue de la Gare

Du 3 au 17 mars 2025

A l'occasion de travaux

Le Maire de la Commune de CERET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-2

Vu le Code de la Route et notamment l'articles L.411-1

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière

Vu l'arrêté permanent N°8/2022 réglementant le stationnement abusif de plus de 48h sur la commune,

Vu la demande présentée par l'entreprise Solutions 30, domiciliée 35 boulevard Saint-Assiscle, 66000 Perpignan, pour des travaux de réparation de conduite télécom, du 3 au 17 mars 2025, sur la D618 Avenue de la Gare à Céret.

Considérant que cette intervention nécessite pour la sécurité des usagers des restrictions de circulation et stationnement

ARRETE

ARTICLE 1 : -Du lundi 3 mars au lundi 17 mars 2025 de 8h00 à 18h00

-D618 avenue de la Gare

Les prescriptions suivantes s'appliquent :

-le stationnement de tous les véhicules est temporairement interdit et considéré comme gênant la circulation publique au droit et à l'avancement du chantier,

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de l'entreprise, véhicules de secours et des forces de l'ordre.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route

-Le stationnement sera interdit en face et au droit du chantier,

-Le passage des piétons sera renvoyé sur le trottoir d'en face,

-La circulation ne sera pas impactée,

(plan joint en annexe)

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie), sera mise en place, lestée et entretenue par l'entreprise

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 4 ci-dessus. Cet arrêté temporaire portant réglementation de la circulation et du stationnement sera affiché par l'entreprise en charge des travaux conformément à la législation en vigueur

ARTICLE 4 : Le pétitionnaire devra assurer la sécurité ainsi que le passage des piétons et des services de sécurité et se conformer à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires et antérieures.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de CERET, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Céret et Le Responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

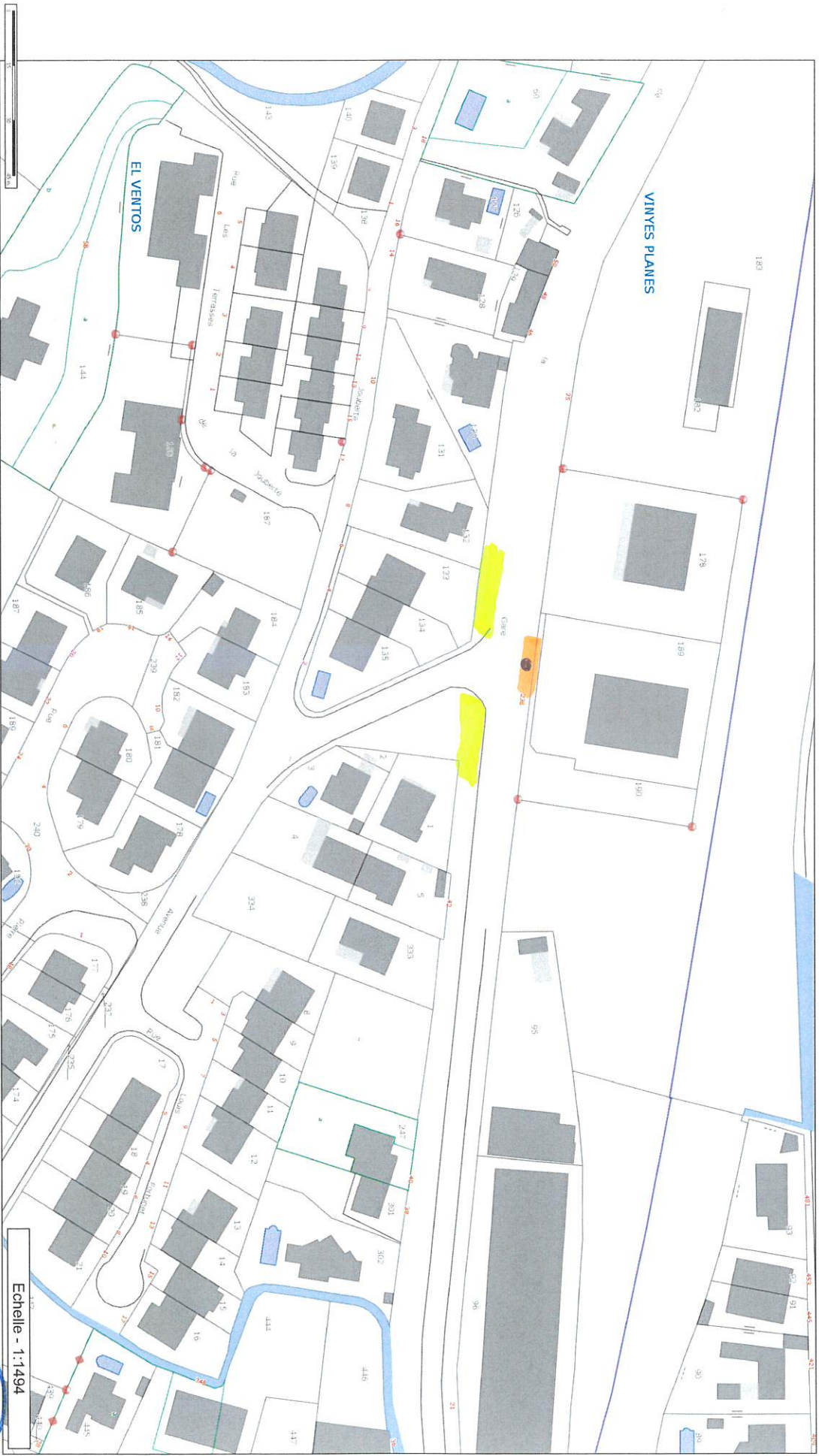
Fait à CERET, le dix-huit février deux-mille-vingt-cinq.

Le Maire,

Michel COSTE

Le Maire
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

PLAN ANNEXE ARRETE 127-2025 TRAVAUX SOLUTIONS 30 D618 AV DE LA GARE DU 3 AU 17 MARS



Zone de travaux, stationnement interdit

Passage des piétons

Le Maire

Echelle - 1:1494



DEMANDE D'ALIGNEMENT OU D'AUTORISATION DE VOIRIE

Les demandes incomplètes ne seront pas traitées, elles seront retournées au demandeur

INFORMATIONS CONCERNANT LE LIEU

ROUTE DEPARTEMENTALE N° : D618

☐ HORS AGLOMERATION

COMMUNE : CERET

☒ EN AGLOMERATION

LIEU (PR origine/PR extrémité, lieu-dit...) :

AVENUE DE LA GARE

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Je soussigné :



Mme



Mr

DENOMINATION : ORANGE

NOM : BONICEL

Adresse Postale : 685 RUE DE LA VIEILLE POSTE, 34000 MONTPELLIER

Téléphone :

Adresse électronique (facultatif) : superviseurcabluic.zone4@orange.com

Agissant en qualité de :



Maître d'œuvre



Maitre d'ouvrage

Sollicite pour :



Mon compte personnel



Le compte d'ORANGE

INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE

☐ L'alignement du domaine public routier au droit de la parcelle cadastrée :

Section : L L L L

Numéro : L L L L

Lieu-dit :

☐ Une permission de voirie aux fins de réaliser les travaux suivants :

REPARATION DE CONDUITE TELECOM HS SOUS TROTTOIR

Date de début des travaux envisagée (sous réserve d'autorisations) : 15 jours à partir du 03/03/2025

Date de fin des travaux envisagée (sous réserve d'autorisations) :

☐ Un permis de stationnement aux fins d'occuper une partie du domaine public pour y positionner ou stocker en surface les éléments suivants :

Période d'occupation : 1 à 2 jours

Je m'engage par la présente à m'acquitter du droit fixe et de la redevance annuelle d'occupation éventuelle.

Pièces à joindre : RIB (toutes demandes), Kbis (sociétés uniquement), plan de situation, plan de masse

AVIS DE LA MAIRIE :



Favorable



Défavorable

A retour à l'agence routière départementale de :

Fait à MONTPELLIER, le 18/02/2025

Pour le Maire, par délégation
Mme Brigitte BARANOFF
Première adjointe

Le maire (signature + cachet)



Le demandeur

